

AVIS N° 252 - 2022 / BRVM / DG

CALENDRIER DE COTATION 2023

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance des intervenants du marché que les séances de cotation ont lieu tous les jours ouvrables à l'exception des jours déclarés fériés en Côte d'Ivoire.

Les jours fériés prévus pour l'année 2023 sont les suivants :

- Lundi 10 avril 2023 : Lundi de Pâques ;
- Mercredi 19 avril 2023 (*) : Lendemain de la nuit du destin ;
- Vendredi 21 avril 2023 (*) : Fête de fin de Ramadan ;
- Lundi 1^{er} mai 2023 : Fête du Travail ;
- Jeudi 18 mai 2023 : Jour de l'Ascension ;
- Lundi 29 mai 2023 : Lundi de Pentecôte ;
- Jeudi 29 juin 2023 (*) : Fête de la Tabaski ;
- Lundi 07 août 2023 : Jour de l'Indépendance ;
- Mardi 15 août 2023 : Fête de l'Assomption ;
- Mercredi 27 septembre : Fête de Maouloud ;
- Mercredi 1^{er} novembre 2023 : Fête de la Toussaint ;
- Mercredi 15 novembre 2023 : Journée de la Paix ;
- Lundi 25 décembre 2023 : Fête de Noël.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 20 décembre 2022

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Opérations et des Systèmes
d'Information,
Chargé de l'Intérim



Moussa DAVOU



(*) : Date sujette à changement.